

# TITRE PRO OPÉRATEUR EN VIDÉOPROTECTION ET EN TÉLÉSURVEILLANCE

En apprentissage sur 1 année

Le titulaire du titre professionnel Opérateur en Vidéoprotection et en Télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers. En vidéoprotection l'opérateur visionne et exploite des images. En télésurveillance il réceptionne et traite des alarmes provenant des systèmes de sécurité.



Niveau 4



14 participants



du 1er septembre 2023  
au 31 août 2024



Cours théoriques en alternance  
avec des exercices plus pratiques  
dans un atelier dédié



334 heures en centre de formation

Les objectifs sont :

- La sécurisation des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection,
- La gestion de la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance,
- L'organisation des interventions.



## Programme de formation

- Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
- Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
- Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection
- Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance
- Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance
- Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance
- Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées
- S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

## Accessibilité

Le centre est conforme à la réglementation des établissements recevant du public. La dernière commission de sécurité a émis un "avis favorable". L'ensemble des secteurs est adapté à accueillir les personnes en situation de handicap. Les formations peuvent être adaptées.

## Évaluation

Les compétences à acquérir pendant la formation sont regroupées en bouquet. Le CCP (Certificat de Compétences Professionnelles) est confirmé par un examen de pratiques professionnelles. Une soutenance de présentation de votre dossier à l'oral auprès de professionnels vous permettra d'acquérir le Titre professionnel. Diplôme délivré par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

## Public concerné

Toute personne entre 16 et 29 ans à la date d'entrée en formation peut postuler - Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) - Prérequis : Il est nécessaire de détenir la carte professionnelle délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité)

## Modalités

- ➔ Avoir les prérequis
- ➔ Passer un entretien de positionnement
- ➔ Avoir signé un contrat d'apprentissage

Responsable projet : Mme GILMET

Contact : 03 20 70 97 04 (ou 03 20 68 33 59)

Mail : sandrine.gilmet@ufafresc.fr